

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23/11/2009 à la maison des services et des associations à Durrenbach

Nombres de membres :

- Afférents au bureau : 24
- Présents : 19

L'an 2009 et le 23 Novembre à 19 heures, le bureau du conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de Jean-Marie HAAS, Président.

Présents : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, FISCHER Evelyne, WEISS Marie-Line, MM : BERTRAND Jean-Louis, CONUECAR Nestor, FUCHS Thierry, GOETZ Joseph, HAAS Jean-Marie, ISEL Roger, KREISS Alfred, MARTIN Etienne, MEYER Willy, MEYER-KUHN Charles, PREVOT Dominique, RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHLOSSER Charles, SIBLER Alphonse, WEISBECKER Jean

Excusé(s) : MM : ATZENHOFFER Alphonse, BRACONNIER Armand, MEYER Charles, MULLER Jean, RICHERT Robert

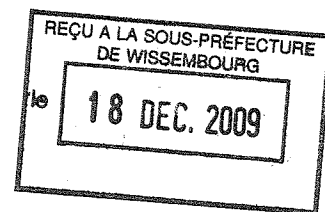
Invité(s) : MM : FABACHER Edmond, LOBSTEIN Jacques

Date de convocation : 16/11/2009

Date d'affichage : 17/11/2009

Désignation d'un secrétaire de séance.

M. GOETZ Joseph est désigné secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du bureau du 21.09.2009.

Attribution de subventions "classes de découvertes". Séminaire des jeunes à Walbourg.

Vergers solidaires : versement d'avances sur subventions et dons de tuteurs et liens.

Périscolaire Hégeney : avenant à la convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin en vue de la prise en charge partielle du coût du transport.

Préparation du prochain conseil communautaire.

Divers.

Approbation du compte-rendu du bureau du 21.09.2009.

Le compte-rendu a été envoyé aux membres du bureau avec l'invitation. Le compte-rendu est approuvé à la majorité, deux abstentions.

Compte-rendu de la réunion du bureau à la maison des services et des associations le 23.11.2009.

017.2009 : Attribution de subventions "classes de découvertes". Séminaire des jeunes à Walbourg.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la demande de subvention du Séminaire des Jeunes de Walbourg - collège du 19 octobre 2009, pour la sortie des élèves classe de découverte, séjour à Niederbronn et Goersdorf,

Vu la délibération n° 058/2006 du conseil communautaire du 20 mars 2006 décidant de revaloriser, à 3 € par élève et par jour, le montant de l'aide octroyée aux sorties éducatives et de découvertes des élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer scolarisés dans les collèges d'enseignement secondaire,

Vu la délibération n° 002/2007 du bureau du conseil communautaire du 29 janvier 2007 décidant que les subventions seront attribuées uniquement pour les séjours " classes découvertes " comprenant au moins deux nuitées et non pour les sorties à la journée ou à la demi journée, pour les demandes de subventions émanant des collèges d'enseignement secondaire et concernant les élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,

Vu les délibérations n° 043/2006 et n° 044/2008 du conseil communautaire du 7 avril 2008 donnant délégations au bureau et au président,

Entendu l'exposé du vice président M. Kreiss,

le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'appliquer le dispositif d'aide octroyé aux sorties éducatives et de découvertes pour un montant de 3 € par élève et par jour, pour les élèves du territoire Sauer-Pechelbronn, et de verser :

Pour le séjour " classes découvertes " à Niederbronn et Goersdorf : 29 élèves pendant 5 jours :

$$29 \times 5 \times 3 \text{ €} = 435 \text{ €}.$$

018.2009 : Vergers solidaires : versement d'avances sur subventions et dons de tuteurs et liens.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n°044.2008 du 7 avril 2008 " gestion intercommunale : délégations du conseil communautaire au bureau ",

Vu la délibération du conseil communautaire n°118.2008 du 22 septembre 2008 : " fonctionnement interne : délégation de compétence du conseil communautaire au bureau ",

Considérant la démarche en faveur des vergers traditionnels de haute tige engagée par la communauté de communes Sauer-Pechelbronn

Considérant l'objectif de cette opération portant sur le maintien voire la reconstitution d'un paysage de vergers traditionnels de haute tige autour des villages pour préserver un lieu de convivialité, un espace de vie pour la faune et la flore et des savoir-faire liés à l'utilisation des fruits,

Vu le programme d'actions -d'animation, de formation, d'entretien des vergers, et de valorisation des fruits- élaboré,

Vu la délibération n° 101/2006 du conseil communautaire du 4 décembre 2006 " programme vergers, annulation de la délibération n°89/2006 et nouvelle délibération sur le programme "

Vu la convention de partenariat du 25 juin 2007 signée par les communautés de communes de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn, le Conseil général du Bas-Rhin et la Région Alsace pour financer l'opération " vergers solidaires de la vallée de la Sauer et du pays de Pechelbronn ",

Vu la délibération n°098/2008 du conseil communautaire du 7 juillet 2008 " Vergers : avenant à la convention : modification de taux de subventions,

Entendu l'exposé du président,

le bureau , après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

• de verser une avance de subvention d'un montant total de 10 000 € pour l'achat d'arbres hautes tiges à :

- l'association des jardins et des vergers de l'Outre-Forêt**
- l'association des producteurs de fruits de Lembach et environs**
- l'association fruits, fleurs et nature de Woerth et environs**
- l'association des arboriculteurs de Preuschdorf et environs**

• étant entendu que la communauté de communes sollicitera le remboursement du montant de cette subvention auprès de la Région Alsace et du Conseil général dans le cadre de la convention de partenariat.

• de mettre à la disposition desdites associations un nombre de tuteurs équivalent au nombre d'arbres pour lesquels une subvention a été demandée ;

• d'autoriser le président à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

019.2009 : Péricolaire Hégeney : avenant à la convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin en vue de la prise en charge partielle du coût du transport.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant la gratuité du transport des enfants du péricolaire utilisant le réseau du Conseil général du Bas-Rhin sur les trajets existants de ramassage scolaire,

Considérant la demande de la communauté de communes d'adapter le circuit de ramassage du réseau du Conseil général du Bas-Rhin pour permettre aux enfants d'Eschbach d'utiliser ce service pour se rendre au péricolaire de Hégeney,

Vu le projet de convention entre la communauté de communes et le Conseil général du Bas-Rhin,

Entendu l'exposé du président,

le bureau , après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le président à signer une convention avec le Conseil général du Bas-Rhin en vue de la prise en charge de 20 % du surcoût lié à la modification du trajet de bus existant et permettant aux enfants d'Eschbach d'utiliser le service de transport du Conseil général pour se rendre au péricolaire de Hégeney, pour un montant fixé à 1411,20 € pour l'année scolaire 2009 2010,
- de demander au président de procéder au versement de ce montant sur présentation d'un titre exécutoire du président du Conseil général du Bas-Rhin.

Préparation du prochain conseil communautaire.

Elu en charge : M. HAAS.

Le 7 décembre 2009, à 19h30 à la maison des services et des associations à Durrenbach.

Ordre du jour prévisionnel validé en bureau :

Information : réglementation sur le vote en conseil communautaire.

1. Désignation d'un secrétaire de séance,
2. Communication du compte rendu de la réunion du bureau du 23.11.2009,
3. Approbation du compte-rendu de la séance du 12.10.09,

DEVELOPPEMENT

Compte-rendu de la réunion du bureau à la maison des services et des associations le 23.11.2009.

4. Info : Plan de développement durable/agenda 21 : point sur les travaux effectués par les étudiants en master urbanisme, synthèse des réunions diagnostic partagé jeunesse,
5. PLU de Lembach : avis au projet de PLU arrêté par la commune,
6. Cessions de terrains du parc économique de la Sauer
7. Prorogation de baux d'occupation précaire dans l'hôtel d'entreprises
8. Affectation d'une part d'enveloppe globalisée du CG67 en complément d'attribution de subventions OCM sur avis du comité de pilotage,
9. Convention avec la Régie du Fleckenstein pour la prestation temporaire d'accueil de la MROF pour la période du 1er juin au 31 décembre 2009,
10. Attribution subvention d'investissement à l'association de gestion du château du Liebfrauenberg (Goersdorf) pour la création de nouvelles chambres, *AJOURNE - création d'un groupe de travail sur ce point composé de Braconnier, Bastian, Schlosser, agent chargé de l'opération Guy HUSSON*).
11. Avenant financier convention CAF (contrat enfance jeunesse),
12. Affectation enveloppe développement local et enveloppe globalisée du CG 67 pour 2009 (1ère tranche) dont une partie pour parcours ludique au Fleckenstein,
13. Convention avec l'ADEAN pour la réalisation du portail Nord Alsace,
14. Convention avec l'université partenariat avec les étudiants,

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

15. Création de deux postes CAE passerelle (jeunes moins de 26 ans) à temps plein (1 technique et 1 administratif),
16. Création d'un poste CAE (MROF) poste technique polyvalent 24h,
17. Poste d'adjoint administratif : modification de la délibération 2è cl à 1ère cl,

FINANCES

18. Taxe de séjour : modifications (période de perception mars-décembre, exonération pour les personnes en déplacement professionnel, recouvrement en 2X par an ou une fois par an au de la d'un seuil de x €),
19. Opération compostage : fixation du prix des composteurs,
20. Régie du Fleckenstein : fixation de la redevance 2009,
Une réflexion devra être engagée en 2010 concernant la gestion du site du Fleckenstein et de la

MROF

21. Admissions en non valeur (OM et assainissement),

22. Décisions budgétaires modificatives

23. Amortissements : fixation des durées et seuils d'amortissement des biens, harmonisation des anciens taux Sauer et Pechelbronn,

24. Indemnité de conseil du trésorier pour 2009,

25. Divers.

Informations : travaux essais de production de calories héliions,

Communication : marchés adaptés attribués, consultations et études en cours,

Autres points soulevés en séance.

Divers.

Synthèse diagnostic jeunesse prévu le 30 novembre : reporté au 4 janvier 2010.

M. Schertz : projet en vue concernant le grand murin et suivi par le parc naturel régional des Vosges du Nord. Dossier à conduire par M Schlosser en interne.

Informations :

· Prochain bureau : 18 janvier 2010 (prévisionnel à confirmer).

· Prochain conseil communautaire : 1er février 2010 (prévisionnel à confirmer).

Autres points soulevés en séance.

Fait à Durrenbach, le 14/12/2009

Le secrétaire de séance M. GOETZ Joseph

Le président,
Jean-Marie HAAS

